

Département de la Haute-Savoie
COMMUNE DE VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE		
en exercice	11	L'an deux mille vingt-six le 5 août , le Conseil Municipal de VALLORCINE , dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick ANCEY, Maire . Date de convocation du Conseil Municipal : 31 juillet 2026
présents	8	
Votants	9	
procuration	1	
Présents		Monsieur Patrick ANCEY, Monsieur Pascal NEGRE, Madame Fanny DEVILLAZ, Monsieur David GUILLOT, Monsieur Paolo BOUISSA, Madame Marie PAYOT, Madame Kim BERGUERAND, Monsieur Medhi BIDAULT
Représentés		Madame Léonor AUBLIN donne pouvoir à Mme Marie PAYOT
Absents excusés		Mesdames Sonia DESCHAMPS et Léonor AUBLIN et Monsieur Paul BOIZARD
Secrétaire de séance		Madame Fanny DEVILLAZ

Délibération n° 26/07/14
Motion d'opposition au doublement du tunnel sous le Mont-Blanc et à tout lancement d'études

A la suite du Comité de coopération transfrontalière France-Italie du 4 juin dernier au Fort de Bard, nous, élus de la commune de Vallorcine, représentée par Monsieur le Maire, Patrick ANCEY, demandons à nouveau une position française unifiée rejetant catégoriquement un potentiel doublement de l'axe routier du Tunnel du Mont-Blanc.

Ce sujet fait consensus chez les parlementaires et les élus locaux français, comme parmi la grande majorité des habitants de nos vallées et nos agglomérations : aucun doublement du tunnel n'est acceptable ni responsable.

Nous souhaitons aussi réaffirmer les principes suivants concernant la traversée des Alpes pour le trafic de marchandises et de voyageurs :

- La priorité reste la réalisation de la ligne ferroviaire Lyon-Turin, tant en ce qui concerne le tunnel international que ses voies d'accès afin d'augmenter la part du fret dans le transport de marchandises et d'améliorer la desserte des voyageurs entre la France et l'Italie.
- La création d'une nouvelle infrastructure routière pour franchir les Alpes serait à rebours du sens de l'Histoire qui provoquerait une augmentation du trafic routier, accentuerait les émissions de gaz à effet de serre et augmenterait la pollution, dans l'agglomération de Chambéry, dans la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et à proximité des grands axes routiers transfrontaliers. Ce serait à la fois une menace pour l'adaptation de la montagne à la crise climatique et une menace pour la santé publique de nos bassins de vie, et ce, des deux côtés de la frontière.
- Le doublement du tunnel serait contraire aux engagements pris par la France et l'Italie. Il pourrait, en effet, constituer une violation du protocole Transports (2006) de la Convention alpine signée en 1991 qui concerne l'Union Européenne et huit États.

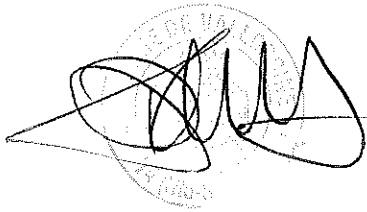
La commune de Vallorcine rappelle son opposition totale aux études de faisabilité d'un doublement du tunnel. Elle appelle également à nouveau le gouvernement français à, s'appuyer sur les travaux menés par

l'Espace Mont-Blanc, qui évoluera cette année 2027 en GECT, permettant la reconnaissance d'un véritable plan de gestion du massif associant l'ensemble des collectivités locales transfrontalières concernées.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

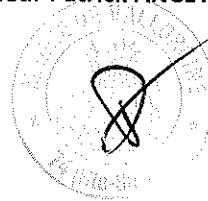
➤ **ADOpte** la motion

La secrétaire de séance,
Madame Fanny DEVILLAZ



Acte certifié exécutoire le : 17/08/2026
Télétransmis en Préfecture le : 17/08/2026
Notifié ou publié le : 17/08/2026

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Monsieur Patrick ANCEY



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches